



Bouquet, le 22 mai 2023

Quelles actions pour anticiper et prévenir les pénuries d'eau possibles cet été

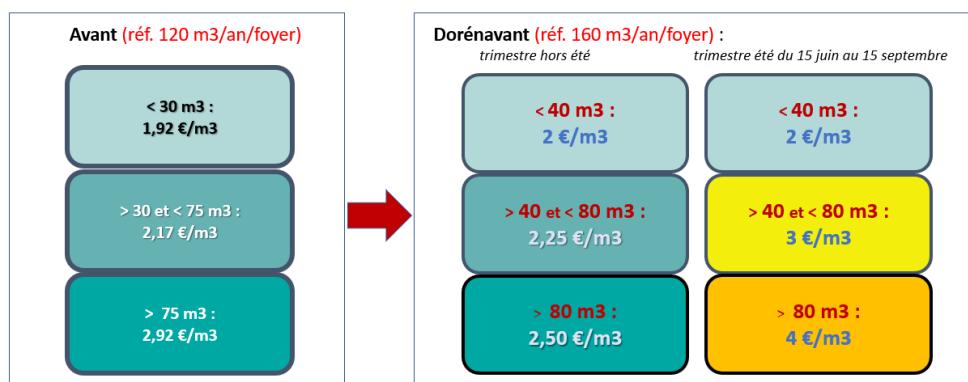


L'été 2022 a connu une situation limite en termes de consommation de nos ressources en eau pendant les mois critiques de juillet et d'août.

Cette année 2023, la sécheresse est déjà là, et notre région est en situation de crise sécheresse depuis le 23 avril dernier, les pluies d'automne et de printemps n'ayant pas été au rendez-vous. Tout indique donc que cet été, la capacité de notre réseau d'eau risque de ne pas être à la hauteur de nos habitudes de consommation... Pour éviter un scénario catastrophe, nous avons partagé avec vous lors de la réunion publique du 24 mars nos préoccupations, les actions que nous avons déjà engagées pour la sécurisation du réseau d'eau, ainsi que celles que nous souhaitons mettre en place très rapidement. Résumons-les ici pour une bonne compréhension commune.

- **La mise en conformité des compteurs d'eau** : la municipalité va démarrer une campagne de mise en accessibilité des compteurs d'eau, dès la subvention demandée obtenue. Ils seront déplacés à l'extérieur des maisons, pour ceux qui ne le sont pas encore. Des dispositifs anti-retour sécuriseront la qualité de l'eau potable du réseau et permettront des relevés de consommation pertinents selon les périodes.

- **L'amélioration du contrôle des canalisations** de notre réseau d'eau, par des points de télésurveillance automatiques des débits. Ceci pour permettre de mieux repérer les fuites éventuelles.
- **L'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)** pour les deux hameaux qui le nécessitent encore, c'est-à-dire Suzon et le Puech... Notamment par la mise en place d'une borne d'incendie à Suzon, et la mise en conformité de celle du Puech.
- **La tarification différenciée de l'eau potable**, qui a été votée en Conseil municipal du 16 mai dernier : dorénavant donc, comme présenté en réunion publique, les habitants de la commune de Bouquet recevront toujours 2 factures d'eau potable, mais :
 - L'une ne portera que sur le trimestre d'été du 15 juin au 15 septembre, avec des tarifs un peu supérieurs pour les deux tranches de consommation les plus hautes : ceci permettra à chacun de mieux mesurer ses consommations d'été
 - l'autre sur les trois trimestres du reste de l'année cumulés, du 16 septembre au 14 juin, avec des tarifs semblables à ceux d'aujourd'hui (si ce n'est très légèrement arrondis)



Notez bien cependant que la consommation de référence passe de 120 m3/an par foyer, à 160 m3/an (soit une moyenne de 40 m3/trimestre), pour prendre en compte le fait que traditionnellement la population sur Bouquet est plus importante l'été.

Nous espérons que cette tarification différenciée aidera à une prise de conscience de chacun. Et à de réels changements dans les consommations d'eau potable l'été. Nous pensons et espérons que chacun d'entre vous comprendra que notre responsabilité collective est engagée, et qu'il nous faut agir dès aujourd'hui. Nous vous rendrons compte régulièrement de l'effet de ces mesures sur la qualité et la disponibilité de cette ressource commune si précieuse que représente l'eau.